



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Prestataires de santé à domicile PSDAD

Question écrite n° 13451

### Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le tableau global des économies attendues en 2019 sur les dépenses d'assurance maladie. L'annonce d'un objectif de 150 millions d'euros d'économies à fournir par le secteur de la prestation de santé à domicile en 2019, inquiète les professionnels de ce secteur. Acteurs du domicile, les prestataires de santé à domicile (PSAD), interviennent sur prescription médicale et contribuent à ce que plus de deux millions de patients puissent suivre leur traitement chez eux, comme ils le souhaitent. En plus d'être une préférence sociale, il s'agit d'un bénéfice économique incontestable pour l'organisation de la santé. Avec ces 150 millions d'euros d'économies envisagés pour l'année 2019, soit 50 % d'augmentation par rapport à 2018, et dans un contexte de retour de l'inflation, le métier de la prestation de santé à domicile craint de se retrouver menacé d'asphyxie ou d'une mise en péril de l'emploi et de l'investissement. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quels secteurs d'activité seront touchés par les économies demandées et de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur la mise en place du plan « Ma santé 2022 » qui prévoit d'accroître les prises en charge à domicile.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13451

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2018](#), page 9512

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)